PROCÈS-VERBAL

DE LA RECEPTION ET INSTALLATION

DES COMMISSAIRES,

DES DÉPARTEMENS

DE LA DROME ET DES BOUCHES-DU-RHONE,

Chargés par la Loi du 28 Mars, de l'Organiſation des Diſtricts de VAUCLUSE *& de* LOUVEZE*, & réünis à Avignon.*

Du 29 Avril 1792, jour de Dimanche, l'An 4e. de la Liberté.

NOus Maire & Officiers Municipaux & Procureur de la Commune, inſtruits de l'arrivée de MM. les Commiſſaires du Département des Bouches-du-Rhône, par le rapport à nous fait par MM. les Officiers Municipaux qui ſe ſont tranſportés à Arles auprès des dits Commiſſaires, le 27 du courant, ainſi que de l'arrivée en cette ville de M. FAURE, Commiſſaire, nommé par le Département de la Drôme, pour procéder, concurremment avec ceux des Bouches-du-Rhône, à l'Organiſation des Diſtricts de VAUCLUSE & de LOUVÈZE, en exécution de la Loi du 28 Mars dernier, nous nous ſommes tranſportés à dix heures du matin

dans les appartemens destinés à MM. les Commissaires des Bouches-du-Rhône & de la Drôme, où nous avons trouvé M. FAURE, un des Commissaires du dernier Département qui nous a exhibé ses pouvoirs, & que nous avons prié de nous accompagner pour aller recevoir MM. *Trophime* REBECQUY, & *Joseph-Romuald*-BERTIN ses Collegues, Commissaires des Bouches-du-Rhône, à quoi adhérant, le dit M. FAURE est venu avec nous hors la Porte de la ville, dite Royale, où nous avons reçu, décorés de nos marques distinctives, les dits Commissaires des Bouches-du-Rhône, précédés & suivis de trois bataillons de la Garde Nationale, dont l'un du premier bataillon des Volontaires Nationaux des Bouches-du-Rhône, & deux d'Orange, la musique & les tambours battant, exprimant l'air *ça ira*; en cet état nous avons traversé la ville en présence d'un concours de personnes de tout sexe, lesquelles par des battemens de mains, & de cris répétés de Vive les Commissaires, témoignoient leur joie, & les avons accompagnés dans les appartemens à eux destinés où nous sommes arrivés à midi, & après nous avoir exhibé leurs pouvoirs que nous avons fait de suite enregistrer riere notre Greffe, nous les avons priés de donner sur le champ les ordres nécessaires pour la sureté & la tranquillité publique, de procéder à l'instant à toutes les opérations rélatives à leur Commission, sans quoi, il y auroit un danger imminent; attendu que M. *Champion*, l'un des Commissaires-Civils est parti, & que M. *Beauregard*, qui

ſe trouve encore ici dans ce moment, nous a declaré devoir partir tout de ſuite. De tout quoi, avons dreſſé le préſent Procès-Verbal qui reſtera au Greffe de la Municipalité, duquel il ſera remis un extrait à chacun des Commiſſaires, leſquels ont ſigné avec nous, l'an & jour ſuſdits.

François-Trophime REBECQUY.
Joseph-Romuald BERTIN. } *Commiſſaires.*
Laurent FAURE.

LAVERNE, *Maire*; PARROCEL, GIRARD, ISNARD, NOGIER, JOLY, *Officiers Municipaux*; BRUNEAU, *Subſtitut du Procureur de la Commune.*